



Concours jeunesse *Les ponts du dialogue*

Date limite: 15 janvier 2020

Le concours jeunesse *Les ponts du dialogue* encourage les jeunes de la région de Montréal à mettre en valeur leurs talents d'artistes et d'écrivains pour démontrer comment nous, en tant que communauté, pouvons vivre ensemble en harmonie. Le thème de cette année est :

Nous pouvons tous promouvoir et défendre les droits de la personne

Les élèves sont invités à consulter [la Charte québécoise des droits et libertés de la personne](#), [la Charte canadienne des droits et libertés](#), et [la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies](#). Les élèves sont encouragés à s'inspirer de l'Engagement des Nations Unies en matière de droits de l'homme pour leur soumission:

« Je respecterai vos droits, qui que vous soyez. Je défendrai vos droits même si je suis en désaccord avec vous. Quand les droits d'une personne sont bafoués, ce sont les droits de tous qui sont compromis. C'est pourquoi je vais agir. Je me ferai entendre. Je me mobiliserai. Avec mes droits, je défendrai les vôtres. »

Le concours est organisé à la mémoire du regretté Dr Victor Goldbloom, l'un des plus grands hommes d'État de Montréal, leader important du dialogue interculturel et interconfessionnel et citoyen passionné par l'établissement de ponts. Son autobiographie, *Les ponts du dialogue*, jette les bases de ce concours. Son appel était « **Soyez présents. Soyez engagés. Soyez constructifs.** »

Le concours *Les ponts du dialogue* s'adresse aux étudiants de 9 à 17 ans, répartis en trois groupes selon leur niveau scolaire (de la 4^e année du primaire à la 5^e secondaire). Des prix de 100 \$ à 500 \$ seront attribués aux gagnants (voir les règlements à la page suivante).

Les participants peuvent soumettre des productions sous forme de création littéraire (poésie, récit, prose, essai) ou d'oeuvre d'art (dessin, peinture, musique, photographie, film ou production multimédia). Le concours est ouvert jusqu'au 15 janvier 2020.

Les meilleures productions seront sélectionnées par un jury local et seront mises à l'honneur lors d'un événement qui aura lieu en février 2020. La date de cette remise de prix sera annoncée sous peu. Les soumissions gagnantes seront également partagées sur les réseaux sociaux.



Règlements officiels du concours *Les ponts du dialogue*

1. Période du concours

Les inscriptions au concours seront acceptées en ligne du 1^{er} décembre 2019 au 15 janvier 2020 à 23 h 59.

2. Participants et inscriptions

Le concours *Les ponts du dialogue* s'adresse aux étudiants de 9 à 17 ans, répartis en trois groupes selon leur niveau scolaire : **(a)** 4^e à 6^e année primaire **(b)** 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire **(c)** 4^e et 5^e secondaire.

Les inscriptions doivent être faites par courriel à lespontsdudialogue@gmail.com. On doit inclure son nom complet, son âge, ses coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel), son année scolaire et le nom de son école. La production soumise doit être jointe en fichier joint.

3. Productions acceptées

Des productions sont acceptées dans deux catégories: écriture créative et œuvre d'art.

Les productions en **création littéraire** comprennent, sans s'y limiter, des poèmes, récits, textes en prose ou essais. Elles doivent comporter au maximum 5 pages (1 500 mots) et être soumises sous forme de fichier PDF.

Les **œuvres d'art** peuvent utiliser divers médias, y compris, mais sans s'y limiter, la peinture, le croquis, le fusain, la photographie, la musique ou la vidéo. Les musiques et vidéos ne doivent pas excéder 5 minutes. Une version numérique ou une photographie de l'œuvre d'art doit être soumise dans un des formats suivants :

- *Art/Photographie* : photo de l'œuvre en format PDF ou JPEG (haute résolution)
- *Musique* : enregistrement en format MP3 – 192 ko
- *Vidéos* : enregistrement en format H.264 Mp4.

4. Sélection des gagnants, prix, diffusion

Les productions soumises seront examinées par un jury communautaire. Un artiste et un écrivain émergents seront sélectionnés dans la catégorie **(a)** et les gagnants recevront un prix en argent de 100 \$. Dans les catégories **(b)** et **(c)** les gagnants de la première place tant en création littéraire créative qu'en œuvre artistique recevront un prix de 500 \$, ceux de la deuxième place 250 \$ et ceux de la troisième 100 \$.

Les gagnants seront avisés au début de février 2020. Une cérémonie de remise des prix aura lieu plus tard dans le même mois. Les gagnants acceptent qu'une copie de leur production primée soit publiée sur la page Facebook du Dialogue judéo-chrétien de Montréal (DJCM) et sur le site Web du Centre de littératie religieuse civique (CLRC) où elle pourra être utilisée à des fins promotionnelles.